



FICHE MÉTIER

ASSISTANT(E) D'ÉDUCATION (AED) en collège ou lycée



QUELLES MISSIONS ?

Les assistant(e)s d'éducation, AED, accomplissent les missions suivantes :

- ▶ **encadrement et surveillance des élèves** dans les établissements, y compris le **service d'internat**, et, en dehors de ceux-ci, **dans le cadre d'activités nécessitant un accompagnement des élèves** ;
- ▶ **accompagnement des élèves aux usages du numérique** ;
- ▶ **participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle** complémentaire aux enseignements ;
- ▶ **participation aux temps dédiés à la réalisation des devoirs** ;
- ▶ **participation aux actions de prévention et de sécurité** conduites au sein de l'établissement (APS).

Le rôle d'un(e) AED est celui d'un **médiateur** que ce soit pour **régler les conflits entre élèves**, mais aussi pour **faire le lien entre la hiérarchie de l'établissement, les professeurs, les élèves et leurs familles**. Son métier est **essentiel pour le bien-être des élèves** et pour la communication au sein de l'établissement.



UNE ÉQUIPE DE VIE SCOLAIRE

Au sein de l'établissement, les AED **forment l'équipe de vie scolaire et travaillent en étroite collaboration avec le conseiller ou la conseillère principal(e) d'éducation (CPE)**.

Ainsi, **le/la CPE précise les tâches et les emplois du temps de chaque membre de l'équipe de vie scolaire** dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service à rendre mais aussi dans le **respect des personnes et des règles** régissant leurs conditions d'exercice.

Il/elle organise et **anime l'action des AED, repère leurs besoins de formation et propose des actions de formation au chef d'établissement**. Il/elle peut contribuer à leur évaluation.



QUELLE QUOTITÉ DE TRAVAIL PRÉVUE ?

Le service se répartit sur **39 semaines** dans le cadre de la **durée annuelle des 1607 heures** (pour un temps complet) de la fonction publique d'État avec la **possibilité de bénéficier d'un crédit de 200 heures annuelles de formation** pour un temps complet (100 heures pour un mi-temps) pour **permettre de concilier études et travail**.

Soit, par exemple, pour un étudiant affecté dans un établissement à temps plein, la quotité horaire est de 41 heures et 20 minutes par semaine.



QUELLES QUALITÉS ET COMPÉTENCES ?

L'assistant(e) d'éducation doit avoir comme qualités un savant mélange de sens de l'**écoute**, d'**observation** et de **bienveillance**.

En effet, cet agent doit être **suffisamment bienveillant pour mettre les élèves en confiance** et pour que **ces derniers puissent se confier à lui** lorsqu'ils en ont besoin ou rencontrent des problèmes. S'il doit être à leur écoute, **il doit aussi être suffisamment observateur pour remarquer les comportements pouvant indiquer qu'un élève rencontre des difficultés** (problèmes familiaux, harcèlement scolaire, racket, etc.).



QUEL CONTRAT ?

Les AED sont recruté(e)s par des **contrats d'une durée maximale de trois ans**, renouvelables dans la limite d'une période d'engagement totale de six ans. Lorsqu'un nouveau contrat est conclu avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant d'éducation, ce contrat est à durée indéterminée. **Les contrats à durée indéterminée sont conclus par le recteur d'académie.**

Pour l'appréciation de la période d'engagement de six ans, les services accomplis à temps incomplet et à temps partiel sont assimilés à des services à temps complet.



QUELLES CONDITIONS DE RECRUTEMENT ?

- ▶ être **titulaire à minima du baccalauréat**, ou d'un **titre ou diplôme de niveau 4** ;
- ▶ être **titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 5** au sens du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles pour les assistants de prévention (APS) et pour les assistants pédagogiques ;
- ▶ être **âgé(e) de 20 ans au moins** à la prise de fonction **pour les assistant(e)s exerçant en internat**.



COMMENT POSTULER ?

L'inscription se fait sur **SIATEN** (article à consulter au préalable : <https://www.ac-amiens.fr/article/devenir-assistant-d-education-121997>)



EN SAVOIR PLUS
SUR LE MÉTIER
D'AED

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Retrouvez toutes nos offres sur
recrutement.education.gouv.fr

choisir
le service
public.gouv.fr